

*Direction du personnel,  
des services et de la modernisation*

**Annexe à l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur épreuves professionnelles de contrôleur principal des travaux publics de l'Etat**

NOR : *EQUIP0310360X*

**PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS SUR ÉPREUVES PROFESSIONNELLES DE  
CONTRÔLEURPRINCIPAL**

**Programme de l'épreuve n° 2 :  
épreuve technique par domaine**  
*Tous domaines*

**Management :**

- gestion du personnel et pilotage des équipes ;
- organisation des chantiers ;
- prévention et sécurité ;
- prise en compte des usagers.

**Connaissances administratives :**

- rôles des différents acteurs ;
- gestion du domaine public ;
- développement durable : lois sur l'eau, l'air, le bruit...
- gestion des crises.

**Domaine « aménagement et infrastructures terrestres »**

*Entretien, exploitation de la route, travaux neufs*

**Sécurité routière :**

- accidentologie ;
- critères et dispositifs de sécurité.

**Exploitation :**

- niveaux de service ;
- organisation de l'intervention : schéma directeur d'exploitation routière (SDER), viabilité hivernale (VH) ;
- gestion des trafics ;
- signalisation.

**Entretien routier :**

- techniques d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et des dépendances vertes et bleues ;
- programmation, organisation et suivi de l'entretien.

**Construction :**

- terrassements, chaussées et ouvrages d'art ;
- assainissement et dépendances ;
- équipements.

*Ingénierie publique*

**Conseil aux collectivités territoriales :**

- connaissance de l'organisation d'un territoire ;
- rôle et poids des différents acteurs d'un territoire ;
- champs d'intervention de la DDE en ingénierie publique ;
- principaux enjeux de l'aménagement du territoire ;
- principes opérationnels de l'aménagement du territoire.

**Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) :**

- gestion de la voirie communale ;
- diagnostic territorial.

**Ingénierie, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage :**

- assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- maîtrise d'œuvre.

### *Urbanisme et aménagement*

Environnement en milieu urbain :

- mesures et moyens de sauvegarde, mise en valeur des patrimoines naturels ou bâtis, de maîtrise de la publicité ;
- risques et nuisances en milieu urbain et moyens de s'en préserver ;
- équipements et services, publics ou privés, aux populations, notamment en matière de déplacements, et leur rôle sur la structure urbaine.

Outils de planification :

- issus de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), notamment les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ;
- destinés à prémunir les populations contre les risques naturels, industriels ou les nuisances.

Moyens opérationnels :

- pour le financement des équipements nécessaires à l'urbanisation, pour la maîtrise foncière, le développement de politiques sectorielles (logement, transports, etc.) ;
- pour le renouvellement urbain, avec ses impacts techniques et sociaux.

Actes de gestion de l'utilisation du sol :

- les actes du droit des sols ;
- aspects fiscaux.

Procédures, association, concertation et partenariat :

- principes qui permettent de garantir la « participation » à l'élaboration des projets, le contrôle de leur légalité ;
- enjeux de l'intercommunalité en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace ;
- prestations des services de l'équipement au titre de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

### **Domaine « aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires »**

#### *Exploitation des infrastructures*

Voies navigables :

- caractéristiques techniques des voies navigables ;
- exploitation technique des ouvrages ;
- exploitation commerciale ;
- exploitation des ports fluviaux ;
- batellerie fluviale ;
- balisage et signalisation.

Ports maritimes :

- exploitation commerciale ;
- exploitation des ports maritimes ;
- balisage et signalisation ;
- organisation de la sécurité maritime ;
- flotte maritime.

#### *Entretien, modernisation et aménagement*

Voies navigables :

- entretien des ouvrages, maintenance et réparation ;
- aménagements de la voie d'eau ;
- travaux neufs.

Ports maritimes :

- travaux maritimes : entretien et travaux neufs ;
- entretien des ouvrages, maintenance et réparation.

#### *Gestion du domaine public*

Voies navigables :

- police de l'eau ;
- police de la navigation ;
- police du domaine ;
- police de la pêche et de la chasse ;
- annonces des crues.

Ports maritimes :

- connaissance et gestion du milieu ;

- domaine public maritime ;
- lutte contre les pollutions et prévention des risques.

### **Domaine « phares et balises et sécurité maritime »**

#### *Exploitation et entretien*

##### Gestion du milieu :

- gestion et police du domaine public maritime ;
- loi littoral.

##### Connaissances du milieu :

- météorologie et océanographie.

##### Méthodes et moyens de signalisation et de communication :

- règles de signalisation maritime et de balisage ;
- information nautique ;
- balisage actif et passif ;
- radio navigation ;
- moyens nautiques.

##### Sécurité maritime :

- organisation générale ;
- fonctionnement des CROSS.

##### Pollutions marines accidentelles :

- plan POLMAR ;
- matériel de limite.

##### Connaissances techniques opérationnelles :

- notions d'optique ;
- technologie générale (diesel, électromécanique) ;
- électrotechnique ;
- systèmes automatisés et télécontrôlés.

#### *Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage*

(idem « exploitation et entretien »)

- maintenance du CROSS.